



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 16798

Numéro SIREN : 440 072 643

Nom ou dénomination : 6-24 HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2016 sous le numéro de dépôt 77124



1607721101

DATE DEPOT :	2016-07-29
NUMERO DE DEPOT :	2016R077124
N° GESTION :	2015B16798
N° SIREN :	440072643
DENOMINATION :	6-24 HOLDING
ADRESSE :	68 rue Pierre Charron 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2016/05/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

P 6 de 30.5 - 2016

15816758

RT

RS

CF

6-24 Holding

Société par actions simplifiée au capital de 11.068 €

68 rue Pierre Charron – 75008 Paris

440.072.643 R.C.S. Paris

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Service du R.C.S.

Dossier
déposé le 29 JUIL. 2016

77124

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 MAI 2016

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize,
Le trente mai à 18 heures,
Au siège social,

Certifié conforme
le 11/7/2016

Carole Dumont DG

Les associés de la société par actions simplifiée 6-24 Holding (la « Société »), au capital de 11.068 €, divisé en 11 068 (11 068) actions de un euro (1€) chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du président :

Sont présents :

M. Michel Dumont

Propriétaire de six mille sept cents actions, ci :

6 700 actions

Mme Carole Dumont

Propriétaire de trois mille trois cents actions, ci :

3 300 actions

M. Serge Dumont

Propriétaire de cinq cent quatre-vingt-douze actions, ci :

592 actions

Melle Alexandra Dumont

Propriétaire de quarante-huit actions, ci :

48 actions

Représentés :

Mme Gisèle Rasera ou M. Robert Rasera

Propriétaire de cent actions, ci :

100 actions

M. Aymeric Dumont, mineur

Propriétaire de quarante-huit actions, ci :

48 actions

1 2 3 4

Absents non représentés :

Mme Marguerite Christiane Lebichot-Walhor

Propriétaire de deux cent quarante-huit actions, ci : 248 actions

M. Florian Dumont

Propriétaire de trente-six actions, ci : 32 actions

Total : 11 068 actions

La majorité des associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les associés en entrant en séance.

Monsieur Michel Dumont préside l'Assemblée en sa qualité de Président de la Société.

La société Fiteco, Commissaire aux Comptes titulaire, convoquée par lettre en date du 20 mai 2016 est présente.

Monsieur Eric Bedetti, co-Commissaire aux Comptes titulaire, également convoqué par lettre en date du même jour, est absent et excusé.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable, que les associés présents et représentés possèdent 10.820 actions sur les 11.068 actions composant le capital social, soit au moins le quart des actions ayant droit de vote ; l'Assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour,
- la feuille de présence,
- les lettres de convocation à la présente Assemblée,
- le texte des résolutions,
- le rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2015,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2015,
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- les comptes sociaux de la société 6-24 Holding arrêtés au 31 décembre 2015 et l'annexe comptable,
- les comptes consolidés de la Société 6-24 Holding arrêtés au 31 décembre 2015,

Lesquels documents ont été tenus à la disposition des associés au siège social préalablement à la présente Assemblée conformément aux dispositions légales et statutaires.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Rapport de gestion du Président et rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- Approbation des comptes annuels et des charges non déductibles
- Rapport de gestion du Président et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- Quitus au Président et au Directeur Général
- Affectation du résultat
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaires
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes suppléants
- Pouvoirs pour formalités

Monsieur le Président donne ensuite lecture à l'Assemblée de ses rapports et du projet de traité de fusion ; lecture est également donnée des rapports des Commissaires aux comptes et du rapport du Commissaire aux apports.

Puis il déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées entre les membres de l'Assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 présentés par le Président, du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion qui lui a été présenté et les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils résultent des documents qui lui sont soumis.

L'Assemblée Générale approuve également les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'Impôt sur les Sociétés, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, lesquelles s'élèvent à un montant global de 85 805 € ainsi que l'impôt sur les sociétés y afférent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 présentés par le Président, du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par Monsieur Michel Dumont en sa qualité de Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte-rendu lui a été fait et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

L'Assemblée Générale approuve également les actes de gestion accomplis par Madame Carole Dumont en sa qualité de Directeur Général au cours de l'exercice écoulé dont le compte-rendu lui a été fait et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir constaté que le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 se solde par un bénéfice de 538 542 €, et, après avoir rappelé que la réserve légale a déjà été portée à son taux maximum de 10 % du capital social, approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée dans le rapport de gestion et décide en conséquence d'affecter l'intégralité de ce bénéfice au compte « Report à nouveau » lequel sera ainsi porté de à 1.951.222 € à 2.489.764€.

En outre, l'Assemblée Générale déclare pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'il n'y a pas de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration des mandats des commissaires aux comptes titulaires :

- la société FITECO, rue Albert Einstein, Parc Technologique, 53810 Changé
- Monsieur Eric Bedetti, 13-15 rue Claude Decaen 75012 Paris

Décide de les renouveler pour une période de six années, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration des mandats des commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Philippe Arnoux, 25 avenue de l'Europe BP 56, 92312 Sèvres
- Audit-Conseil-Expertise Chelly-Mai, 13 rue Victor Griffuelhes 92100 Boulogne-Billancourt

Décide de :

- Renouveler le mandat de Monsieur Philippe Arnoux pour une période de six années, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Nommer la SA5 Ferco, 150 boulevard Masséna 75013 Paris, comme commissaire aux comptes suppléant pour une période de six années, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

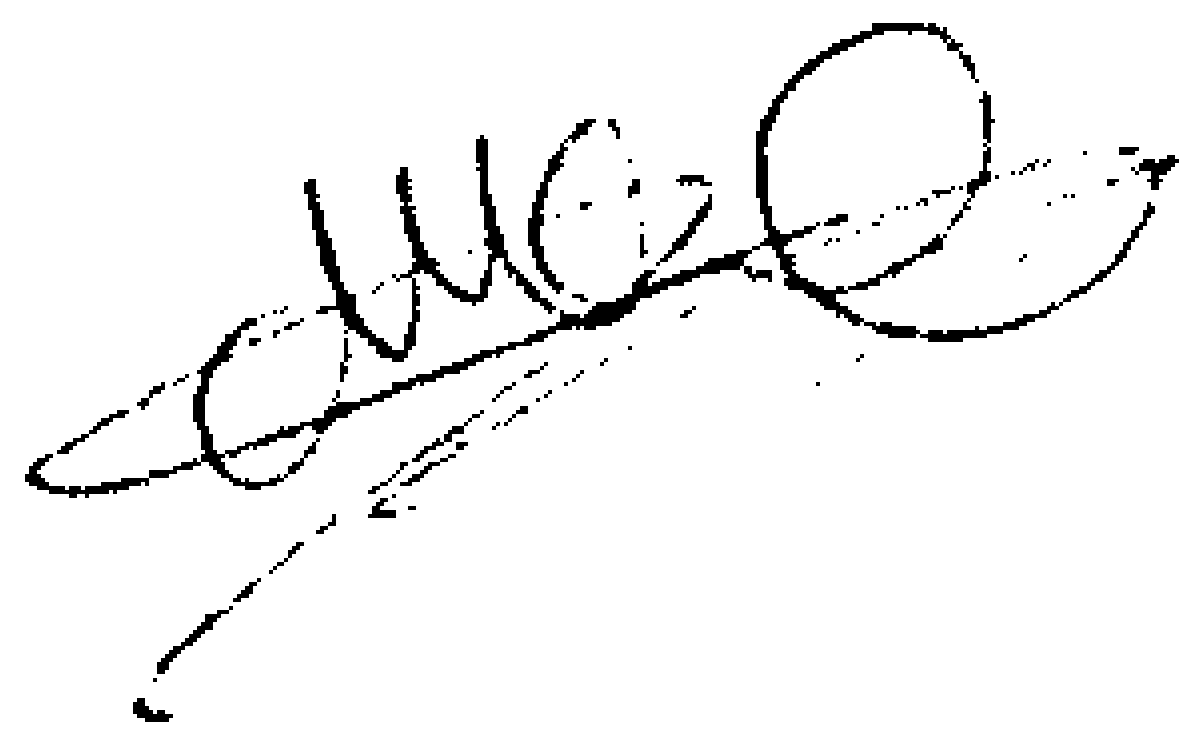
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

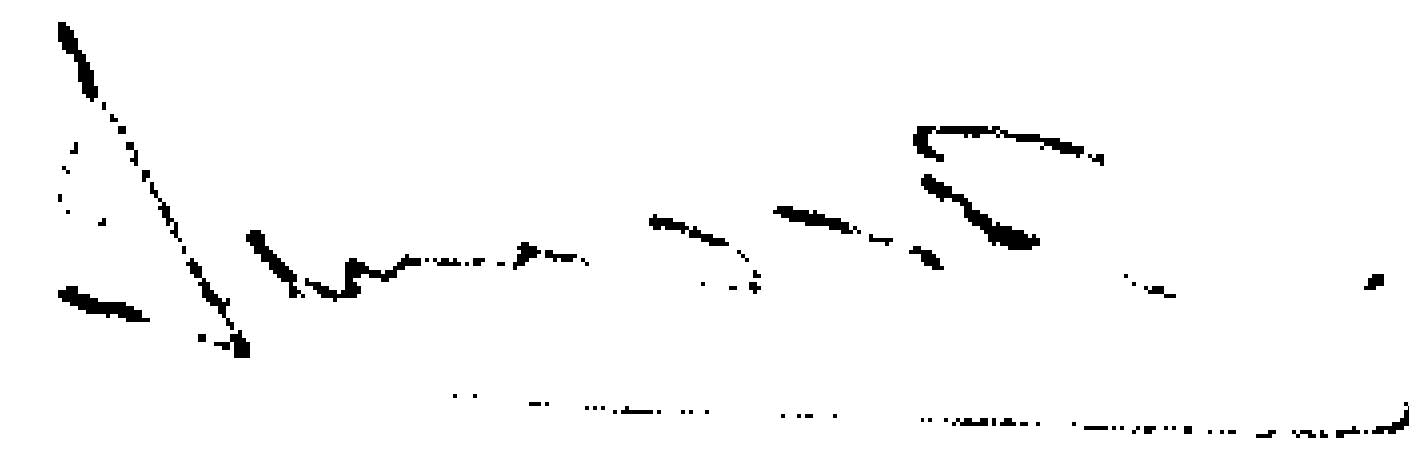
* *
*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

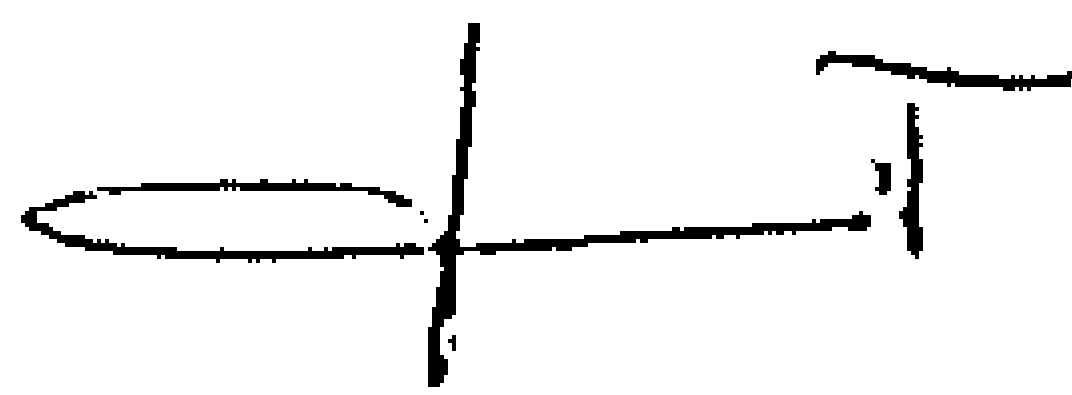
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés présents.

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'A' and 'D' with a long horizontal stroke extending to the right.

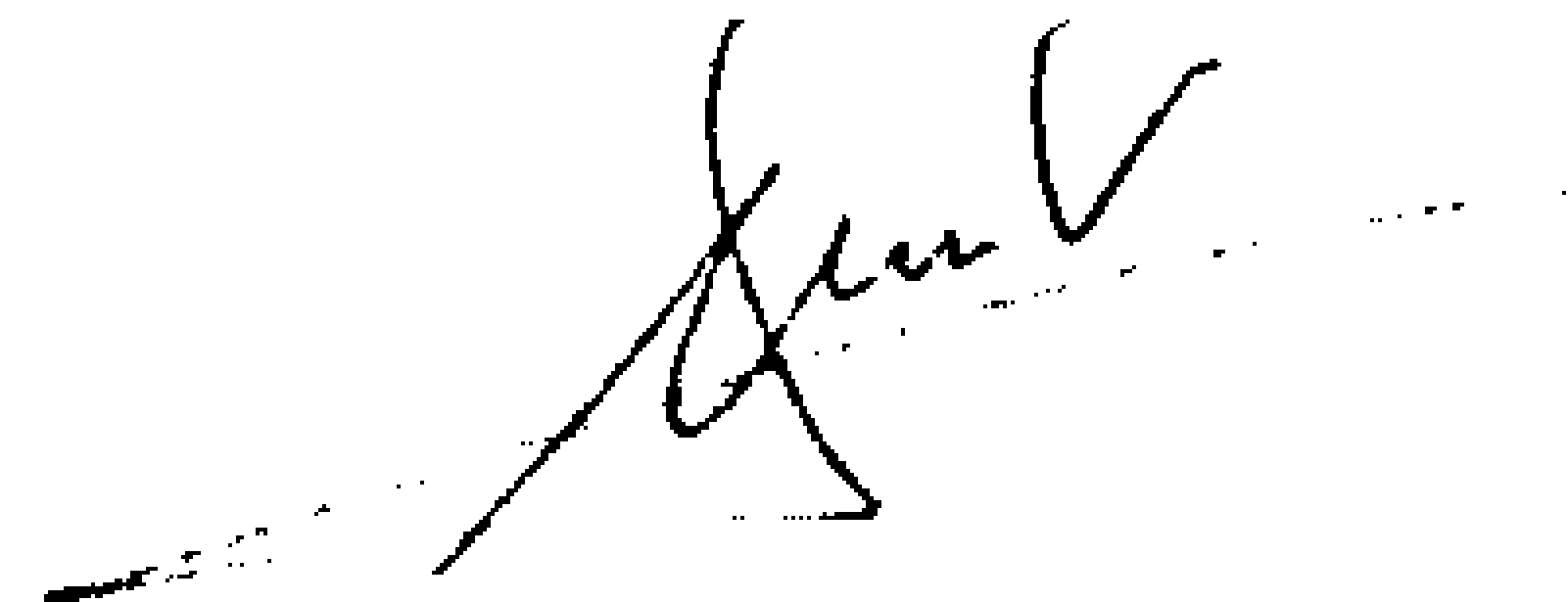
Mme Alexandra Dumont

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge' followed by a stylized 'D' and a long horizontal stroke.

M. Serge Dumont

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'D' with a horizontal stroke.

Mme Carole Dumont

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'M' and 'D' with a long horizontal stroke.

M. Michel Dumont